



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 19 DECEMBRE 2023



BEL **INFO**

WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 19 DECEMBRE 2023

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Nicolas Jobin.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la presse et les invite à la l'apéritif offert par la Commune de Belfaux à l'issue de la séance.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Il prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Il excuse M. Laurent Berset du groupe Le Centre Belfaux-Futuro et de M. Aurelle Schaller groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture. M Yvan Chablais du Mouvement Arc-en-Ciel est absent.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 27 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Ordre du jour et mode de convocation

Le Président rappelle que la convocation à la séance a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et toutes les conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certain.e.s, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce soir, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été envoyée en tout ménage.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation et sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. François Vallat, Vice-syndic, fait la remarque qu'une erreur s'est insérée dans l'ordre du jour. Il s'agit du plan financier 2024-2028 qui sera présenté.

Le Président soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général.

Résultat du vote

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 27 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 28 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 19 décembre 2023, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2023
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Plan financier pour la période 2023 – 2028
4. Budgets 2024
 - 4.1 Présentation générale des budgets
 - 4.2 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 4.3 Présentation du budget d'investissement
 - a) demande de crédit d'investissement pour la revitalisation de la Sonnaz et la création d'un parc urbain de la Sonnaz (*message 148*)
 - b) demande de crédit cadre pour diverses études pour les bâtiments communaux (*message 149*)
 - 4.4 Présentation du budget de résultats
 - 4.5 Vote final des budgets d'investissement et de résultats
5. Propositions
6. Questions
7. Divers

Un apéritif sera servi à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Nicolas Jobin



La Secrétaire

Véronique Christan

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2023

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 31 octobre 2023 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

Le Président donne la parole à M. **Christophe Thode**. Il fait remarquer que les 3 panneaux qui avaient été pris en photos et qui récapitulent la teneur des discussions ne sont pas lisibles. Il demande que cela soit corrigé pour les archives communales.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt la discussion générale et soumet au vote l'approbation du procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 31 octobre 2023 est accepté par 26 voix et une abstention.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

Le Président prend la parole au nom du Bureau.

REDACTION DU PROCES-VERBAL

Il informe les membres du Conseil général que le procès-verbal sera transmis à la fin janvier en raison des vacances de Mme Christan.

SEANCES DE CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE 2024

Les séances du Conseil général pour l'année 2024 auront lieu le 5 mars, le 28 mai, le 29 octobre et le 10 décembre.

QUESTIONS ET PROPOSITIONS FAISANT SUITE A LA SEANCE DU 31 OCTOBRE

Le Président informe que le Bureau transmettra les questions et propositions qui découlent de la séance du 31 octobre au Conseil communal lors de la séance du 5 mars 2024.

Conseil communal

Le Président donne la parole aux membres du Conseil communal.

M. **François Vallat**, Vice-syndic, prend la parole :

ELECTION DE M. ILIAS NAFAI

« En préambule, je souhaite vous informer de l'élection de M. Ilias Nafai au Conseil communal en date du 10.12.2023. Un délai de recours de 10 jours devant être respecté, le Conseil communal a fixé une séance de reconstitution le vendredi 22 décembre prochain. Séance au cours de laquelle sera repourvue la fonction de Syndic et répartis les dicastères au sein du Conseil communal ».

NOUVEAU SECRETAIRE COMMUNAL

« Le Conseil communal a nommé, suivant la procédure exposée au Conseil général du 31.10.2023, M. Lucien Savoy. Il prendra ses fonctions le 15.02.2024 à 100% pour un temps d'essai de 6 mois. M. Savoy rencontrera le personnel communal lors de l'apéritif de fin d'année, demain, le 20.12.2024 ».

AFFAIRE WIDER

« Le Tribunal pénal économique a informé Me Overney qui représente la commune de Belfaux dans l'affaire Wider qu'une somme de CHF 465'700.79 allait être versée à la commune suite à la vente de divers biens et au séquestre de diverses sommes d'argent ».

M. **Vincent Schickel**, Conseiller communal, prend la parole :

ADMINISTRATION COMMUNALE

« Concernant les travaux urgents à l'administration communale, ces derniers sont tous terminés et le montant du crédit a été respecté. Cependant, l'audit de la toiture a montré que les tuiles en éternit sont en fin de vie, et que toute la toiture devra être remplacée d'ici à 5 ans. Je reviendrai plus sur ce point avec le message 149 tout à l'heure ».

RENOVATION DES SALLES DE CLASSE

« Au sujet du crédit de rénovation des salles des classes, nous sommes toujours en attente du remplacement de certaines étagères qui auront lieu durant les vacances de février. Notre fournisseur a rencontré divers problèmes d'approvisionnements qui nous empêchent de finir ce projet avant la fin de cette année ».

DEFIBRILLATEUR

« Le défibrillateur à la gare TPF a été installé il y a quelques semaines et il est maintenant pleinement utilisable. Le défibrillateur se trouve sur la plateforme 1 de la gare Belfaux-Village, à droite de l'automate à billet. Pour rappel, ce défibrillateur est le fruit d'un partenariat entre les TPF et la commune de Belfaux ; la commune a payé l'achat de la machine alors que les TPF ont payé l'installation et assurent la maintenance durant les 10 prochaines années ».

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

« Je suis heureux de vous annoncer que les travaux d'agrandissement sont terminés et que la bibliothèque ouvrira comme prévu le 6 janvier. Comme annoncé dans le Flash, une inauguration officielle aura lieu le 24 février dès 10h00 où toute la population est chaleureusement invitée pour découvrir le nouvel aménagement de la bibliothèque. Les statuts de la bibliothèque ont aussi été mis à jour lors de l'assemblée extraordinaire du 7 Novembre 2023. Dans les grandes lignes, la bibliothèque reste inter-communale entre les communes de Corminboeuf et Belfaux, avec un soutien financier de la paroisse de Belfaux. La Commune de Belfaux reprend le personnel et la gestion administrative. La clef de répartition des frais a aussi été revue : les communes de Corminboeuf et Belfaux participeront au prorata du nombre d'habitants, tandis que la Paroisse de Belfaux versera un montant fixe. Vu que la commune de Belfaux bénéficie avantagement de la proximité de la bibliothèque ; nous compenserons cet avantage en prenant à notre charge, le loyer des locaux et leurs différentes charges (électricité, chauffage, conciergerie, nettoyage, entretien.) ».

DEMOLITION DU SITE DE L'ANCIENNE BOXAL

« Comme vous avez pu le constater, la démolition du site de l'ancienne Boxal est terminée et le calendrier est respecté. Nous entrons maintenant dans une phase de préparation de chantier avec le montage des grues, la pose des palissades de chantier, pose du décrocheur, etc. Pour des questions de sécurité évidentes, le trottoir de la route de Lossy coté Boxal est fermé et le restera durant la durée totale des travaux. Les piétons doivent donc emprunter le trottoir d'en face. Un petit couloir de 30 cm a été laissé sur le trottoir uniquement pour faciliter le déneigement de la chaussée en hiver ; il ne doit absolument pas servir de passage pour les piétons. Depuis lundi, 2 grosses grues sont en cours d'installation sur le chantier. En raison des fortes pluies des dernières semaines, le sol du site de la Boxal est devenu trop instable ce qui a obligé les promoteurs à utiliser une partie du parking du centre commerciale de la Migros ce qui a engendré quelques perturbations du trafic routier et pédestre dans la zone. Ces perturbations devraient durer encore quelques jours. Les travaux vont débuter en début d'année avec la pose de la première pierre mi-janvier. Durant cette cérémonie, les noms des propriétaires des 4 premiers bâtiments seront communiqués ».

CONSTRUCTIONS

« Dans le domaine des constructions, et comme annoncé vendredi dernier dans un communiqué de presse, Le Conseil d'Etat a adapté le règlement relatif à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. Ceci a 2 impacts concrets pour la commune de Belfaux et ses citoyens dès le 1er janvier 2024 :

- Les communes vont maintenant recevoir une partie de la taxe sur les plus-values immobilière lors du changement d'affectation de zone, ou une mise à jour significative du potentiel de construction. Etant donné que notre commune a mis en place l'année dernière un règlement sur les émoluments en matière d'aménagement du territoire et des constructions qui a été approuvé par la DIME, notre commune est donc déjà éligible à recevoir la partie communale.

Cependant, nous avons jusqu'au 1 janvier 2026 pour mettre à jour le règlement avec les nouvelles directives.

- *Le 2ème impact est l'assouplissement de l'obligation d'autorisation de construction, avec de nouvelles dispenses de permis de construire pour certains objets de moindre importance.*

Voici quelques exemples de cas où l'obligation de permis de construire selon la procédure ordinaire n'est plus obligatoire, et est remplacé par la procédure simplifiée :

- *interventions qui ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la stabilité de la structure porteuse du bâtiment*
- *édification de certains murs, qu'il s'agisse de murs de soutènement ou de clôtures*
- *totalité des travaux en relation avec les installations de ventilation, climatisation*
- *infrastructures souterraines servant au raccordement des bâtiments au réseau de distribution principal*
- *bornes de recharges pour véhicules électriques*

Certains objets nécessitant un permis de construire selon la procédure simplifiée et bénéficient maintenant d'une dispense de permis. Je citerai par exemple :

- *travaux d'entretien et de réparation, de manière générale, ainsi que les travaux de rénovation de façades et de toitures, y compris les travaux d'isolation des bâtiments, lorsque ceux-ci ne modifient pas sensiblement l'aspect de l'ouvrage*
- *piscines à caractère saisonnier démontées en fin de saison et sans système de filtration*
- *ouvrages de moindre importance lorsqu'ils sont prévus à l'intérieur de la zone à bâtir tels que bûchers, cabanes de jardin et pergolas végétalisées de petites dimensions ; tout en respectant la distance au limite.*

Je vous invite à consulter le site de la DIME du canton de Fribourg pour avoir plus d'information à ce sujet ».

M. Frantz Simonis, Conseiller communal, prend la parole :

MODIFICATIONS AU SEIN DE L'ACCEUIL EXTRASCOLAIRE ET L'ECOLE

« Après mûres réflexions et évaluations approfondies, nous avons décidé de changer de fournisseur de repas au profit d'une entreprise spécialisée appelée Cookids.

Cette décision a été prise dans le but d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants fréquentant notre accueil extrascolaire. Cookids est réputé pour proposer des repas savoureux et équilibrés, spécialement conçus pour répondre aux besoins nutritionnels des enfants. Leur approche met l'accent sur l'utilisation d'ingrédients frais et de saison, favorisant ainsi une alimentation saine et équilibrée.

Nous tenons à souligner que ce changement n'entraînera aucune augmentation des coûts pour l'accueil extrascolaire.

De plus, dans un souci d'offrir un meilleur soutien et une plus grande commodité aux enfants de 7 et 8 H, nous avons récemment installé un distributeur de protections périodique dans les toilettes de l'école. Cette initiative vise à répondre aux besoins spécifiques des enfants qui entrent dans la puberté et qui ont besoin d'un accès facile et discret à des produits d'hygiène adaptés.

Nous croyons fermement que ces changements améliorent la qualité des services que nous offrons aux enfants et leurs familles.

Nous sommes disponibles pour répondre à toutes questions ou préoccupations que vous pourriez avoir à ce sujet.

Nous vous remercions de votre attention et nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année 2024. Que cette nouvelle année vous apporte réussite et bonheur dans tous vos projets ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion

3. Plan financier pour la période 2023 - 2028

Le Président donne la parole à **M. François Vallat**, Vice-syndic, responsable des finances.

Il commente ce plan financier en relevant que dans les années à venir, la Commune de Belfaux ne disposera peut-être pas des revenus suffisants qui permettront d'assumer tous les investissements planifiés. Il sera dès lors nécessaire de définir quels investissements sont prioritaires et quels sont ceux qui peuvent être reportés.

Concernant le plan financier du compte de résultat, M. Vallat précise que le Conseil communal a tablé sur une augmentation modérée de la population, en prenant en compte les nouvelles constructions qui apporteront des ressources supplémentaires.

Le Président remercie M. Vallat pour ces diverses précisions et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

4. Budgets 2024

4.1 Présentation générale des budgets

Le Président donne la parole à M. François Vallat.

Il annonce le déficit de CHF 711'000 et précise que deux lectures du budget ont eu lieu pour son établissement.

4.2 Rapport et préavis de la Commission financière

Le Président donne la parole à M. Thierry Nydegger, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

« La Commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement et des explications de Messieurs François Vallat, Laurent Wolfer, Madame Isabel Bersier ainsi que de tous les conseillers communaux lors de sa séance du 14 novembre 2023 ainsi que des détails figurant dans les différents chapitres. La Commission remercie Monsieur François Vallat pour l'excellent travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

Le présent budget présente une perte de CHF 711'915.

La Commission financière relève les points suivants :

- Le budget présenté est négatif pour une 4^{ème} année consécutive, mais il est à mentionner que depuis l'introduction de MCH2 (2021), le résultat final des comptes a pour l'instant toujours été positif (2021 et 2022) ;*
- Depuis la mise en place de MCH2, le budget est beaucoup plus précis au niveau de la répartition des charges de personnel car les imputations se font directement dans les bonnes rubriques ;*
- Il est à préciser que selon la LFCo, un excédent de charges n'est admis que si le capital propre permet de l'absorber. Selon les calculs effectués, la perte budgétée peut être absorbée par les capitaux propres et l'excédent reporté au bilan au 31.12.2024 sera de CHF 2'003'0106.76. Ce chiffre tient également compte de la perte budgétée pour 2023, exercice pour lequel nous n'avons pas encore le résultat final ;*
- La Commission financière tient également à mentionner que depuis 2016, le résultat final des comptes a toujours présenté un bénéfice sauf en 2019 (affaire Wider). Depuis l'introduction de MCH2, les bénéfices sont très importants car plus aucune réserve n'est acceptée. Ces derniers devraient, en principe diminuer, car tous les ajustements ayant un impact sur les comptes ont été effectués ;*
- Les charges de personnel augmentent de CHF 142'100.00 par rapport au budget 2023, dont CHF 85'800.00 sont imputables à la reprise du personnel de la bibliothèque. Le solde concerne la progression salariale et l'indexation des salaires au coût de la vie selon le budget de l'Etat ;*
- Les autres charges d'exploitation demeurent très stables, duent à une gestion rigoureuse des frais*
- Les charges liées continuent à augmenter de manière inquiétante sans que la Commune puisse faire quelque chose. Dans le budget 2023, ces dernières représentaient un montant de CHF 8'661'000.00 et en 2024 un montant de CHF 9'156'000.00, soit une augmentation de CHF 495'000.00 représentant un pourcentage de 5.71% par rapport à l'année dernière. Les charges liées représentent un pourcentage de 62.20% du total des charges annuelles ;*

- Si à ces dernières nous rajoutons les charges salariales, les amortissements et les charges financières, charges sur lesquelles la commune de Belfaux n'a aucun pouvoir de décision, le taux se monte à 83%. Il ne reste donc que 17% du budget total, que le Conseil Communal peut disposer librement pour des investissements. L'année dernière ce taux était de 20% ;
- Les coûts liés à l'énergie ont également été revus à la hausse suite à la situation actuelle concernant la crise énergétique ;
- Les frais informatiques restent une position très importante avec une légère baisse de 2.4%. Mais de nouveaux outils ont été mis en place, ceux-ci permettront à l'administration communale d'être plus efficiente.

La Commission financière formule les remarques suivantes :

- Il est à remarquer qu'au niveau de l'indice du potentiel fiscal, la commune de Belfaux est celle ayant le plus faible de toutes les communes du grand Fribourg. Il est même à noter que ce taux a diminué de 80.86 à 80.52 en 2024. Ce qui a pour effet qu'il est très difficile d'augmenter le montant total du budget ;
- Pour permettre d'augmenter cet indice, la Commission financière réitère sa remarque de l'année passée concernant le fait d'influencer les développements futurs vers une augmentations du standing des futurs logements afin de modifier la qualité des nouveaux contribuables et ainsi d'augmenter le revenu fiscal par habitant ;
- Il est à remarquer que les résultats des comptes sont en principe toujours meilleurs que ceux proposés dans les budgets seule exception, l'année 2019, mais dont le résultat négatif était dû à l'affaire de l'ancien boursier ;
- La Commission financière est également soucieuse de comprendre quel sera l'impact de l'entretien de l'éclairage si ce dernier était repris par le Groupe E. En effet, selon les réponses que nous avons reçues, le prix de vente serait de CHF 1.00 pour un contrat de plusieurs années, mais qu'en est-il du prix de rachat du réseau en cas de non-renouvellement dudit contrat.

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal pour ses réponses et son implication dans l'établissement de ce budget, ainsi que le personnel de l'administration communale. Elle demande au Conseil communal de maintenir cette rigueur financière car les années à venir vont être difficiles avec de nombreux projets très coûteux. Elle propose au Conseil général d'accepter le budget 2024 tel que proposé.

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

4.3 Présentation du budget d'investissement

a) demande de crédit d'investissement pour la revitalisation de la Sonnaz et la création d'un parc urbain de la Sonnaz (message 148)

Le Président ouvre la discussion.

M. Alain Bise du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, prend la parole.

« Ce message est le bienvenu pour offrir à la population Belfagienne un endroit de détente, d'échange et d'avoir un lieu, je l'espère, accueillant. Mais en parcourant le message, je m'interroge sur plusieurs points et questions :

Premièrement :

- Le nouveau projet indique une quantité de végétation et d'arbres importante. Selon mon expérience à la conduite de projets de revitalisation des bords d'autoroutes, j'ai constaté une trop grande quantité de végétation plantée. Conséquence, après 5 à 7 ans d'existence, plus de la moitié de cette végétation a dû être coupée. Cela est pareil pour ce projet. Je n'aimerais pas, après quelques années de vie, investir à nouveau un montant pour une coupe drastique de cette végétation aux bords de la Sonnaz et sur le futur parc. A ma connaissance, il faudrait revoir le projet avec plus de retenue et l'adapter pour minimiser l'entretien courant.

Deuxièmement :

- *Dans le message, on ne parle que de la réalisation, mais aucun commentaire sur l'entretien à futur des berges de la Sonnaz et du parc. Avec la multitude d'arbres et de végétation, il sera difficile d'entretenir les surfaces avec des machines. Il faudra certainement accomplir ce travail à la main, d'où des coûts importants chaque année. Est-ce que le calcul des coûts a été fait par les mandataires ?*
- *Qui prend en charge ces coûts d'année en année ? Y a-t-il une répartition ou des subventions pour l'entretien ?*
- *Un montant dans le compte de résultat a-t-il été prévu en ce qui concerne les coûts à charge de notre commune ?*
- *Dans le cadre de ce projet d'agglomération (PA4), des subventions sont prévues.*
- *Pourquoi cette soudaine précipitation pour la réalisation de ce projet ? N'y a-t-il pas une date ultime à la réalisation de ce dernier dans le dossier (PA4) ?*

Avec mes compléments cités, je souhaiterais que les mandataires se penchent à nouveau sur ce projet et sur mes questions afin de le représenter lors d'une prochaine séance du Conseil Général avant le démarrage des travaux ».

Le Président donne la parole à M. **Christophe Thode** du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro. Il demande si le document présenté peut être modifié et être adapté aux besoins de la commune de Belfaux. Il demande si un délai pour la réalisation des travaux a été fixé pour pouvoir profiter des subventions.

Le Président donne la parole à M. **Christel Grandjean** du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Concernant le parc urbain, Mme Grandjean se questionne au sujet du montant annoncé de CHF 64'000.00. Pour pouvoir se prononcer, elle aurait eu besoin d'avantage d'informations sur ce qui va être réalisé, mis à part la réalisation d'étangs et la mise en place de bancs.

Le Président donne la parole à Mme **Andréa Felder** du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

« Par son message 148, le Conseil communal demande un crédit d'investissement pour la revitalisation de la Sonnaz et la création d'un parc urbain de la Sonnaz.

Par la présente, le parti socialiste se positionne favorablement à l'égard de ce projet. En effet, celui-ci permet d'offrir à ses citoyens un espace public de qualité et riche en biodiversité, qui permettra en outre d'ombrager le cours d'eau, de réduire la prolifération de plantes indésirables, de stabiliser les berges et d'enrichir le paysage.

Le concept ressemble à celui du chemin des abeilles à Courtepin, même si l'ampleur du projet est moindre. Ce type d'aménagement représente indéniablement un plus pour la population locale, faisant office d'espace de repos, de rencontre ou de découverte pour petits et grands.

Le fait que cette mesure fasse partie du PA4 constitue par ailleurs une opportunité financière, dans la mesure où près de 60% sont pris en charge par l'Agglo.

Le parti socialiste salue les efforts du Conseil communal à œuvrer pour un espace public de qualité.

J'aimerais encore ajouter à titre personnel que je préconiserais la plantation de quelques arbres de part et d'autre du chemin piétonnier, afin d'agrémenter le séjour lors des canicules toujours plus fréquentes. Ceci pourrait constituer une mesure de compensation pour certains projets qui en demandent, ou pourrait si possible être intégré au périmètre du projet « un arbre, un enfant ».

Le Président donne la parole à M. **Christophe Thode** du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

Il propose d'intégrer les jeunes de la commune, qui s'intéressent à la vie communale, de participer au projet.

Le Président donne la parole à M. **François Vallat**, Vice-syndic.

Ce projet concerne deux dicastères. En effet les mesures de PA4 doivent être réalisées au plus tard à la fin de l'année 2028. Il fait remarquer que le PA4 sera la dernière volée de projets qui seront financés par l'Agglo. Il insiste que les propositions qui sont faites pour ce projet ont du sens. Il prend pour exemple la plantation de certaines essences le long du ruisseau ou de la rivière qui permet de

consolider les berges en cas de grandes crues. Il est clair qu'en réalisant ce parc urbain et en revitalisant les bords de la Sonnaz, il y aura un minimum d'entretien à réaliser, celui-ci n'a pas été évalué.

Concernant l'intégration des jeunes intéressés, M. Vallat fait remarquer que ce projet doit être réalisé par des professionnels et que, dans la mesure du possible, ils pourront peut-être y participer.

Le Président donne la parole à M. **Diego Frieden**, Conseiller communal.

M. Frieden a bien entendu le souhait du Conseil général d'avoir des informations plus détaillées, ce qui pourra être le cas lors d'une prochaine séance. Concernant le groupe de jeunes, en référence au groupe WWF jeunes, des discussions ont été entamées en vue d'une collaboration et la concrétisation du projet « La forêt, ma famille ».

La parole n'étant plus demandée le Président donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal pour la revitalisation de la Sonnaz et la création d'un parc urbain de la Sonnaz. Elle considère que le coût de CHF 90'000.00 est supportable financièrement.

Sur la base des documents fournis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 90'000.00.

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote du Conseil général la demande de crédit d'investissement pour la revitalisation de la Sonnaz et la création d'un parc urbain de la Sonnaz

Résultat du vote :

La demande de crédit d'investissement pour la revitalisation de la Sonnaz et la création d'un parc urbain de la Sonnaz est accepté par 22 oui et 5 abstentions.

b) demande de crédit cadre pour diverses études pour les bâtiments communaux (message 149)

Le Président donne la parole à M. **Vincent Schickel**, Conseiller communal responsable du dicastère des constructions. Afin de compléter le message 149, M. Schickel présente un Powerpoint. Ce document est annexé au présent procès-verbal.

Le Président remercie M. Schickel et ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard**, du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture, intervient à titre personnel.

Il rappelle qu'il est intéressant d'avoir une vision à long terme. Cependant, il fait remarquer que la commune de Belfaux n'a pas de grands moyens financiers. Il se questionne au sujet du projet d'intégrer des appartements au-dessus de la halle de gymnastique et l'administrations communale. Il insiste sur les problèmes d'accès. Il relève également qu'il serait peut-être intéressant de comparer l'étude qui a été effectuée en 2021 avec un nouveau projet. Ce qui le dérange aujourd'hui, c'est de prévoir à nouveau environ CHF 58'000.00 pour une nouvelle étude alors qu'une partie a déjà été effectuée.

M. **Vincent Schickel** prend note de ses remarques. Il assure que si cette nouvelle étude est réalisée, il y aura des priorisations de coûts et l'étude de réalisation des différents projets.

Mme **Christel Grandjean** fait remarquer que l'administration communale a été acquise en 2012. Elle s'étonne qu'après 10 ans, ce bâtiment est vétuste. Elle craint que dans 15 ans, la commune de Belfaux se retrouve dans une situation similaire.

M. **Schickel** insiste sur la nécessité de cette étude qui permettrait d'avoir une vision à long terme et de pouvoir comparer les différentes variantes.

Mme **Andréa Wassmer** prend la parole.

« Ce message me semble manquer de priorisation. Le conseil communal laisse trop de place aux études d'ingénieurs et d'architectes. On ne voit pas qu'elles sont les options prioritaires du Conseil

communal. À mon avis, ce sont les conseillers généraux, les membres de commissions, les conseillers communaux qui doivent donner aux responsables d'études les lignes directrices, le programme avec des priorisations de ce que nous voulons pour le futur dans la commune. Un groupe de travail pourrait être mis sur en place pour y réfléchir ensemble et proposer ce qu'il y a à faire prioritairement ».

M. **Schickel** prend note de cette remarque. Il précise que les membres du Conseil communal et du Conseil général seront impliqués dans ce projet et qu'un groupe de travail pourra être constitué, si cette étude peut être réalisée.

Mme **Véronique Rebetez** fait remarquer qu'il manque des informations à ce dossier pour que le Conseil général soit en mesure de se prononcer. Elle soutient la demande de Mme Wassmer. Il est nécessaire de connaître la priorisation donnée par la Commune, à savoir le Conseil général et les commissions. Plusieurs commissions sont concernées. Elle prend pour exemple la Commission Senior+ pour les accès aux bâtiments. Elle s'étonne que des rénovations à la bibliothèque ont été réalisées sans tenir compte des personnes à mobilité réduite. Elle se demande également de ce que va devenir le bâtiment de l'administration qui a été en partie rénové. Va-t-il être détruit ? Elle insiste sur le fait qu'elle ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour prendre une décision quant à cette demande de crédit.

M. **Schickel** lui répond que les accès à la bibliothèque ont été réfléchis. Ces aménagements spéciaux ont été chiffrés à CHF 25'000.00. Cependant, les investissements doivent être priorisés.

M. **Bise** prend la parole. Il relève que le bâtiment communal a été acquis pour un montant s'élevant à CHF 2'000'000.00. Il est d'avis qu'il serait judicieux d'étudier la possibilité de le rénover.

Mme **Solange Berset** remercie le Conseil communal pour les informations complémentaires qui ont été données. Elle comprend la nécessité de rénover la halle de sport et le toit de l'administration communale.

Elle fait remarquer que l'administration communale est bien située. Cet élément, à son avis, n'est pas pris en compte. Elle insiste sur la nécessité d'avoir une vision globale. Elle se questionne sur la pertinence de financer une nouvelle étude dans laquelle les objectifs ne sont pas suffisamment définis.

Le message 149 mentionne que les bâtiments actuels ne sont pas aménagés selon la norme SIA 500 de la Loi sur les handicapés. Elle rappelle que la halle de sport est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il en est de même au sujet du bâtiment communal. La Loi précise bien que des aménagements doivent être réalisés dans les nouvelles constructions et dans les rénovations importantes.

Elle insiste sur le fait que le message est incomplet et qu'il manque des informations, notamment en ce qui concerne les locaux prévus, quels sont les besoins à long ou moyen terme ? qu'en est-il des locaux additionnels ? Mme Berset est d'avis qu'une étude n'amènera pas ces éléments.

Elle demande que le Conseil communal définisse, de manière précise ce qu'il entend réaliser en collaboration avec un groupe de travail, composé de membres du Conseil général et des commissions.

Au vu de ce qui précède, Mme Berset propose de reporter cet investissement pour mieux définir les objectifs.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal pour la demande de crédit concernant diverses études pour les bâtiments communaux et a les remarques suivantes :

- *Une première demande d'investissement a été demandée en 2015 pour un montant de CHF 15'000 budgété et un montant de CHF 20'000 voté ;*
- *Les résultats de cette étude ont été présentés lors du Conseil général du mois de mars 2021. Qu'en est-il de leur utilité et de leur utilisation future ;*
- *La Commission financière a constaté que l'investissement était inclus dans les investissements des comptes 2019, mais que depuis cette date, ce dernier n'est plus inclus dans les investissements, par contre aucun décompte final n'a été accepté par le Conseil Général ;*

- *La bibliothèque est actuellement en rénovation pour des travaux d'agrandissement. Nous ne comprenons donc pas pourquoi les travaux actuels n'ont pas pris en considération l'accès à cette dernière ni l'éventualité de son déménagement et qu'une demande d'étude est faite dans le présent document ;*
- *Les frais pour les diverses études seront de plus de CHF 80'000, ce qui représente des montants très importants pour des études sans avoir la certitude de leur utilisation future pour un projet concret ;*

Sur la base des documents fournis et des questions ouvertes, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général de reporter le crédit de CHF 58'000.00 afin d'obtenir des réponses aux points susmentionnés.

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à M. **Thierry Nydegger**.

Il demande une suspension de séance de 5 minutes pour permettre aux membres du Conseil général de discuter de la proposition de la Commission financière de reporter le crédit d'investissement.

Il est 21h00, le Président accorde la suspension de séance.

La séance reprend à 21h05.

Le Président ouvre la discussion.

M. **Thierry Nydegger** demande de voter le report de cet investissement et qu'il soit présenté au plus tôt au mois de mai, lorsque les chiffres des comptes 2023 seront connus.

Mme **Véronique Rebetez** du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Son groupe soutient la proposition de report et il souhaite qu'un groupe de travail soit constitué afin de réfléchir à la stratégie du développement de la commune.

Le Président soumet au vote du Conseil général le report de l'investissement.

Résultat du vote :

Le report de la demande de crédit cadre pour diverses études pour les bâtiments communaux est accepté à l'unanimité par 27 voix.

4.4 Présentation du budget de résultats

Le Président donne la parole à M. **François Vallat**. Il informe les membres du Conseil général qu'il est à disposition pour répondre à leurs questions lors de la présentation des chapitres du budget.

Le Président prend la parole pour la présentation.

0. Administration générale

Il n'y a pas de remarque.

1. Ordre et sécurité publique, défense

Il n'y a pas de remarque.

2. Formation

2120.3010.01 Salaires – Allemand en immersion avec la remarque en italique voir 2120.3020.00, Mme **Grandjean** relève que ce compte n'existe pas.

M. **Vallat** lui répond qu'il s'agit d'une erreur et que le compte concerné est le 2120.3611.10

3. Culture, sport et loisirs

Il n'y a pas de remarque.

4. Santé

Il n'y a pas de remarque.

5. Prévoyance sociale

Il n'y a pas de remarque.

6. Trafic et télécommunications

Il n'y a pas de remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement

Il n'y a pas de remarque.

8. Economie publique

Il n'y a pas de remarque.

9. Finances et impôts

Il n'y a pas de remarque.

La parole est donnée à Mme **Grandjean** qui remercie l'administration communale et toutes les personnes qui ont travaillé pour présenter ce budget.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

4.5 Vote final des budgets d'investissement et de résultats

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le Président soumet les budgets d'investissement et de résultats au vote du Conseil général.

Résultat du vote :

Les budgets sont acceptés à l'unanimité par 26 voix (Mme Berset est sortie de la salle avant le vote).

5. Propositions

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** qui intervient au nom du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Nouvelle proposition

Création d'un groupe de travail pour les besoins en locaux communaux.

Suite aux discussions liées au message 149, elle propose la mise en place d'un groupe de travail incluant quelques représentants de commissions concernées par cette vaste thématique, notamment la Commission culturelle, la Commission Senior+, etc., ainsi que des délégués des groupes du Conseil général, afin de définir les besoins, les priorités pour notre administration communale tenant compte du développement démographique, des habitudes d'utilisation de nos infrastructures et de la vision d'avenir.

Le Président soumet au vote du Conseil général cette proposition.

Résultat du vote :

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par 27 voix et est transmise au Conseil général.

Anciennes propositions

Les réponses aux propositions 1 et 4 ont été transmises avec la convocation à cette séance.

Réponse à la proposition 1, déposée le 18.10.2022, déposée par M. Krattinger du groupe Le Centre Belfaux-Futuro :

Mise en place de poubelles pour le recyclage du PET dans les endroits stratégiques du village

Les bouteilles à boisson en PET font partie des déchets valorisables dont le taux de recyclage est le plus élevé : ainsi 95% des bouteilles PET vendues dans notre pays sont recyclées, et permettent de produire de nouvelles bouteilles, jusqu'à environ six cycles de vie. La collecte est gérée en Suisse par l'association PET Recycling, qui a mis en place un réseau d'entreprises collectrices de ces bouteilles. Contrairement à d'autres filières de valorisation, celle des bouteilles PET se passe entièrement à l'intérieur de nos frontières nationales. Pour Belfaux, ce sont 12.8 tonnes de bouteilles PET qui ont été récoltées à la déchetterie en 2022 pour le recyclage, soit 3.76 kg par habitant-e.

La collecte s'effectue à des points précis, principalement auprès des commerces de détail qui vendent ces produits, ainsi qu'à d'autres emplacements, telles les déchetteries. Sur le territoire communal de Belfaux, les magasins Migros, Coop Pronto, et Denner, et la gare TPF de Belfaux-Village disposent de points de collecte, sinon c'est à la déchetterie intercommunale des Prés que les bouteilles à boisson PET sont récoltées, ce qui est dédommagé par PET Recycling, moyennant une

part de PET conforme à la qualité requise de 90% au moins. De plus, à l'école primaire, les bâtiments disposent également de conteneurs, mais un seul est accessible au public, étant sous le préau. En outre, il est probable que d'autres conteneurs soient présents chez des privés sur le territoire communal. Avec six points de collecte accessibles au public sur son territoire communal, la densité de conteneurs (6 pour 3500 habitant-e-s environ) est plus faible que celle nationale (60'000 pour 8.9 millions d'habitant-e-s environ), toutefois ces points sont relativement bien répartis. La proposition numéro 1 demande ainsi d'étoffer ce réseau, en choisissant pour ce faire des emplacements stratégiques. Le Conseil communal est d'avis qu'en plus de l'école, le terrain de football des Prés (avec un conteneur de part et d'autre du ruisseau de la Sonnaz) pourrait être pertinent vu les consommations de boissons en PET et l'importante fréquentation. Par contre, les places de jeux ne connaissent pas une fréquentation suffisante pour justifier l'installation de conteneurs PET.

Toutefois, un constat malheureux s'impose : tout conteneur de déchets, quel qu'il soit, va inévitablement attirer d'autres déchets tout autour, qui en définitive n'ont rien à voir avec le type de déchets récoltés. Cela signifie des déchets qui traînent, ce qui est à l'opposé de l'objectif recherché. Seule une collecte très fréquente permet d'éviter ce type de problème. Donc, même si les conteneurs spécifiques à bouteilles de PET sont conçus pour éviter que d'autres déchets y soient jetés, on ne pourra éviter ce phénomène complètement.

Voilà pourquoi le Conseil communal suggère de mettre en œuvre partiellement la proposition 1 en effectuant un test durant une période de quelques mois en installant un conteneur à bouteilles en PET au terrain de football, en déterminant l'emplacement approprié en concertation avec l'ES Belfaux. Si le test est concluant, d'autres conteneurs pourront être installés ailleurs.

M. Krattinger est satisfait de la réponse.

Réponse à la proposition 4, déposée le 07.03.2023, déposée par M. Grégoire Minisini du Mouvement Arc-en-Ciel :

Demande d'obtention du label Fourchette Verte pour la cantine de l'accueil extrascolaire de l'école de Belfaux.

Le Conseil communal vous remercie pour votre proposition de labéliser l'Accueil extrascolaire avec la Fourchette verte.

Il tient à vous informer qu'il soutient pleinement cette demande et c'est dans cette optique qu'il a choisi de passer, à partir du mois de janvier prochain, à un fournisseur avec un label supérieur à celui de la Fourchette verte.

Le choix du Conseil communal s'est porté sur la Fourchette verte Ama Terra.

M. Minisini est satisfait de la réponse.

Le Président donne la parole à M. **Christophe Zbinden**. Il formule une remarque concernant la proposition numéro 4.

« Au nom du Groupe Le Centre Belfaux Futuro et surtout personnellement, je ne peux rester sans réaction face à la prise de décision du Conseil communal concernant le choix de prendre un autre fournisseur pour le service des repas à l'Accueil extrascolaire.

Oui, nous sommes dans un monde où il faut que tout soit labélisé, Bio, écoresponsable etc., mais le choix est difficile à comprendre.

Un label ne veut pas dire que l'entreprise ne prend pas des produits congelés et qu'ils ne font pas plusieurs kilomètres depuis la Riviera pour venir jusque dans nos assiettes.

Une entreprise « du village » a été mise à l'écart sans aucune discussion et sans raison. Cette entreprise utilise 7 personnes du village, dont le patron. Ces personnes paient des impôts dans notre village et le font vivre ainsi que plusieurs sociétés par du sponsoring.

Cette entreprise qui a une expérience d'environ 25 ans et qui a reçu le Trophée PME de l'Agglo de Fribourg en 2021, qui produit son électricité et récupère le chauffage des frigos pour chauffer son eau. L'évacuation des déchets est utilisée pour faire du biogaz et qui choisit des produits frais et de qualité est aussi écoresponsable que bien d'autres entreprises labélisées.

*Dans le message il est mentionné « **qu'il y a une insatisfaction croissante que j'ai pu relever de la part de nombreux parents dont les enfants sont inscrits à l'AES!** » Cette remarque n'est pas juste, beaucoup de parents sont déçus avec le changement du fournisseur de repas. Pour mémoire, La Fourchette Verte a déjà travaillé pour notre commune et nous n'étions pas contents.*

J'espère que la décision n'est pas définitive, qu'une visite de l'entreprise et une discussion avec les personnes de cette entreprise seront faites par le Conseil communal ».

Le Président donne la parole à M. **François Vallat**, Vice-syndic.

Il l'informe que des discussions ont eu lieu et que, même si ce n'est pas son dicastère, il y a participé. Il précise que le Conseil communal a été sensible à un certain nombre d'éléments. Etant donné qu'il ne dispose pas des éléments chronologiques, il informe les membres du Conseil général que des explications seront données lors de la prochaine séance du Conseil général. Il insiste sur le fait qu'à un moment donné, le Conseil communal a été mis en situation très délicate dans la chronologie des événements. Il est d'avis que les décisions qui ont été prises autour de la table du Conseil communal ont été clairement signalées. Le Conseil communal a même accepté de rediscuter. Il n'accepte pas les reproches qui sont adressés au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

6. Questions

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

7. Divers

Le Président donne la parole à M. **François Vallat**.

A la suite des discussions qui ont eu lieu lors de la dernière séance du Conseil général, le Conseil communal a décidé d'inviter les représentants des Conseils communaux voisins (Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf, Grolley, La Sonnaz, Misery-Courtion) pour échanger sur divers sujets. Cette séance aura lieu le 10 janvier. Plusieurs thèmes seront discutés :

- Organisation et structure des crèches
- Organisation et structure des écoles maternelles
- Ouverture des AES durant les vacances scolaires
- La gestion des RH et la formation continue du personnel
- La collaboration des communes dans l'éventualité d'une absence prolongée du personnel administratif
- Les logiciels de gestion communaux
- Le concept Senior+ et les logements pour seniors
- Divers – Coordination pour défendre un certain nombre de positions et essayer d'influencer sur les politiques financières et stratégiques des diverses Associations dont nos communes sont membres.

Au nom de l'Autorité communale, il souhaite remercier les membres du Conseil général, le personnel communal, toutes les personnes qui ont participé aux séances du Conseil général de l'année 2023.

Il remercie M. Laurent Wolfer pour son engagement au service de l'administration communale.

Au nom du Conseil communal, il souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21h30.

Le Président



Nicolas Jobin



La Secrétaire



Véronique Christan

Complément d'information Message 149



Conseil Général du 19.12.2023

Etude présentée en mars 2021



Commune de Belfaux

**Mise en valeur du bâtiment de l'administration communale
Etat de la situation**

Projet Anura



- Le projet de l'entreprise Anura SA avait été retenu à l'époque car il n'impliquait aucun coût pour la Commune

Différentes variantes présentées



Etude de faisabilité bâtiment existant sur demande du Conseil Communal en 2015
ITIS architectes Sàrl

Etat actuel



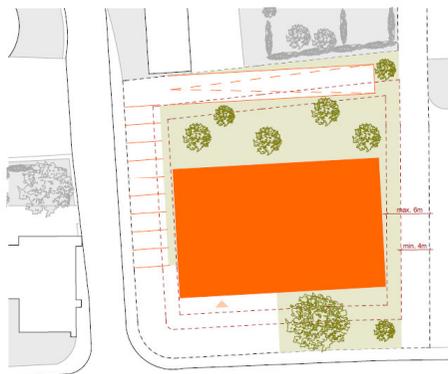
Variante 1
Assainissement bâtiment
Coût estimé Fr. 1'500'000 - 1'800'000



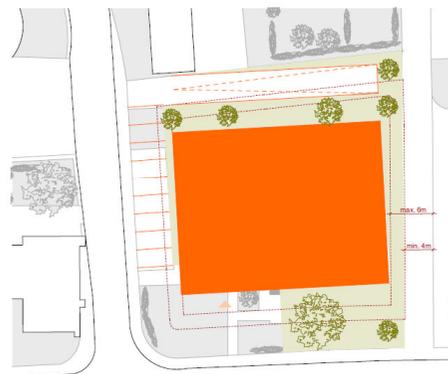
Variante 2
Assainissement et densification
Coût estimé Fr. 3'800'000 - 4'300'000



Variante 3
Construction neuve
Coût estimé Fr. 5'900'000 - 6'500'000



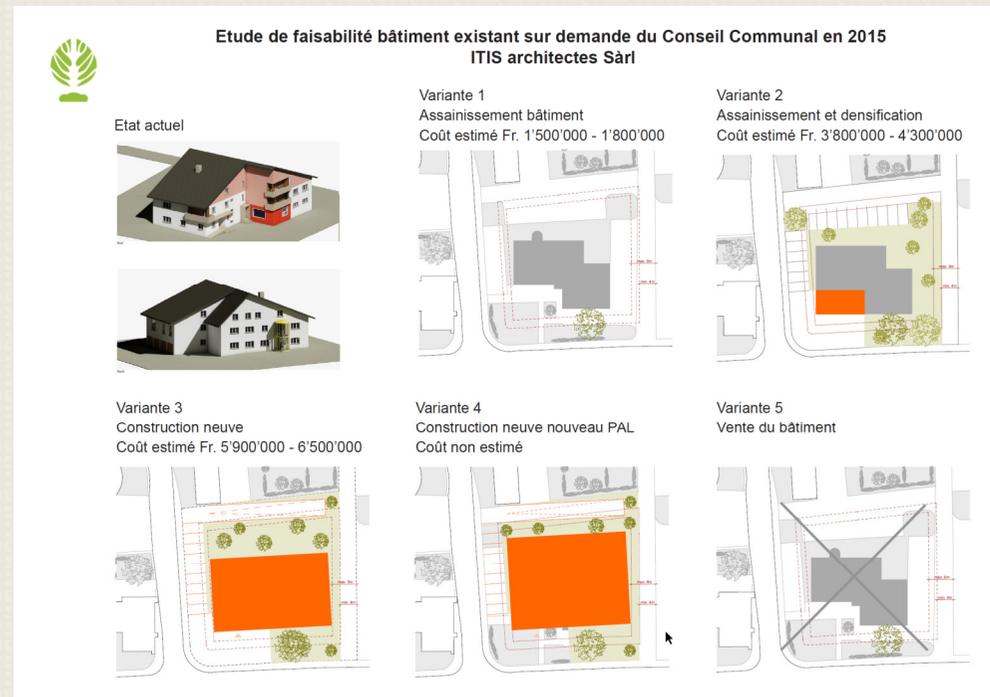
Variante 4
Construction neuve nouveau PAL
Coût non estimé



Variante 5
Vente du bâtiment



Différentes variantes présentées

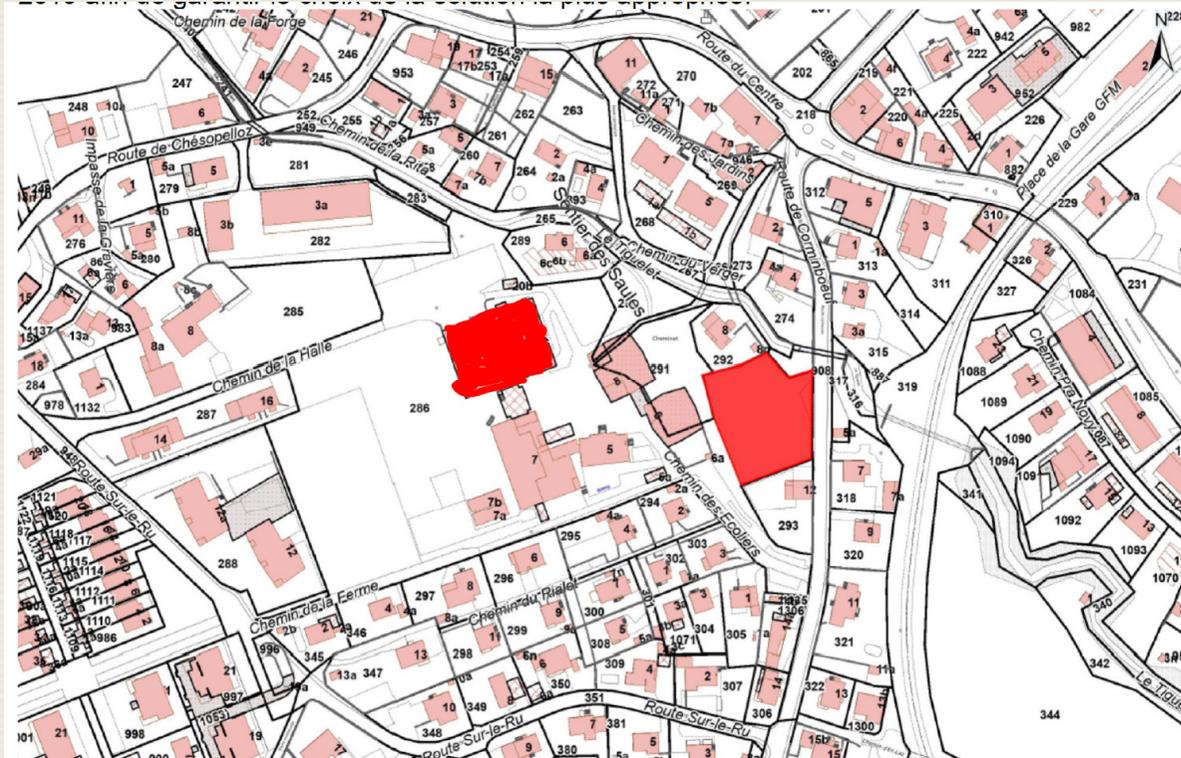


- Le message no 9 du 12 nov 2014 concerne un crédit d'investissement de CHF 15'000.00 et a servi à financer l'étude d'ITIS architectes SARL
- Ce message a donc été utile pour **étudier des variantes du site actuel**

Historique du message 9

- Le montant voté était de CHF 15'000.00 (no 143.18 – MCH1)
- Le coût de cet investissement est de CHF 20'000.00
- Ce message n'a malheureusement pas été clôturé comme il se doit et n'a pas été indiqué dans certains plans financiers, et on s'en excuse
- Cependant, le montant a bien été inscrit dans le bilan et il est amorti à 10% par an
- Dans les comptes 2022, vous le trouverez en page 66 avec le no 14040.03 (changement MCH2); et en page 86 dans la liste des immobilisations
 - Fin 2022, il restait CHF 6'000.00 à amortir
 - Ce crédit sera amorti au 31.12.2025

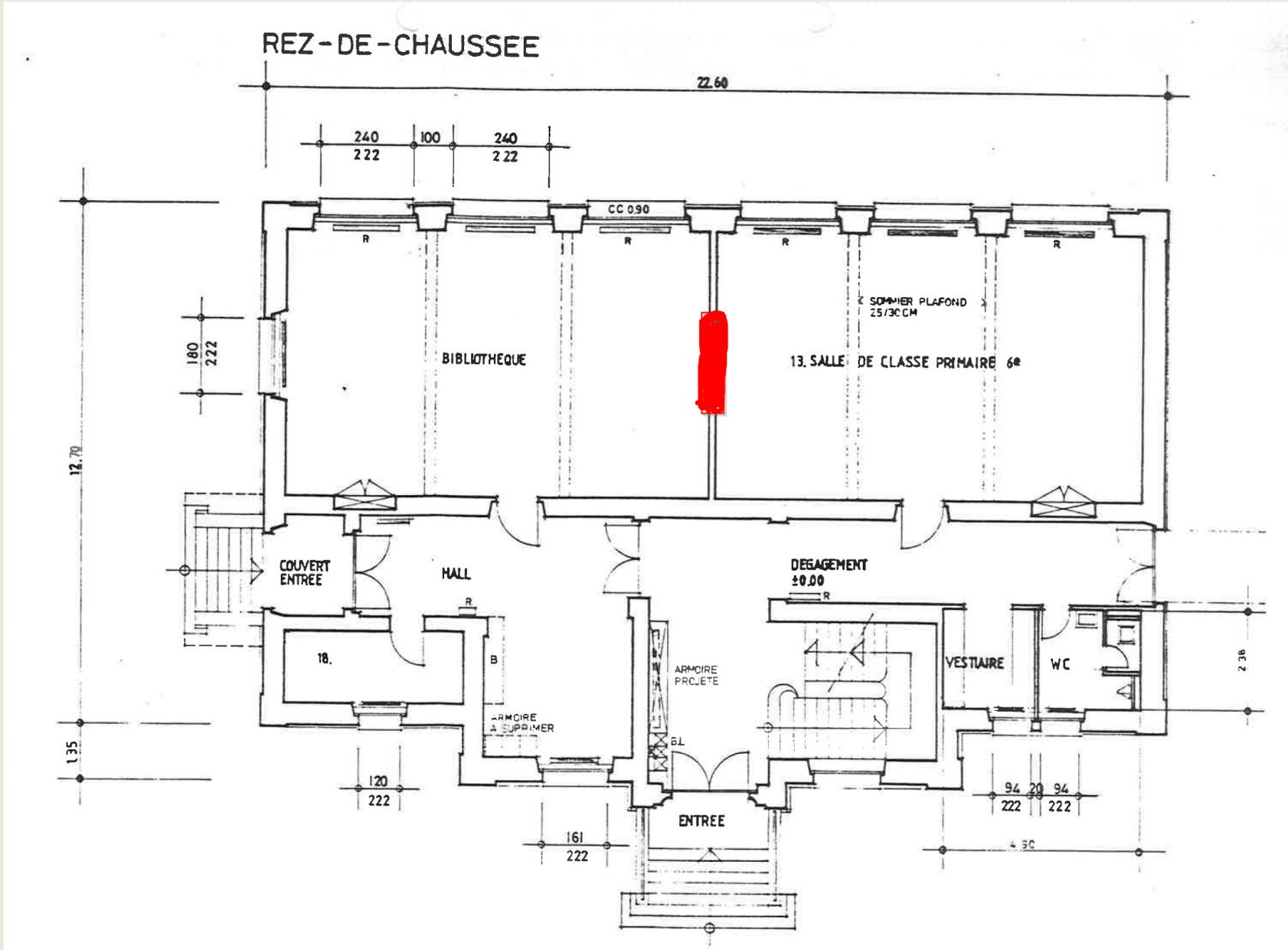
Message 149 présenté ce soir



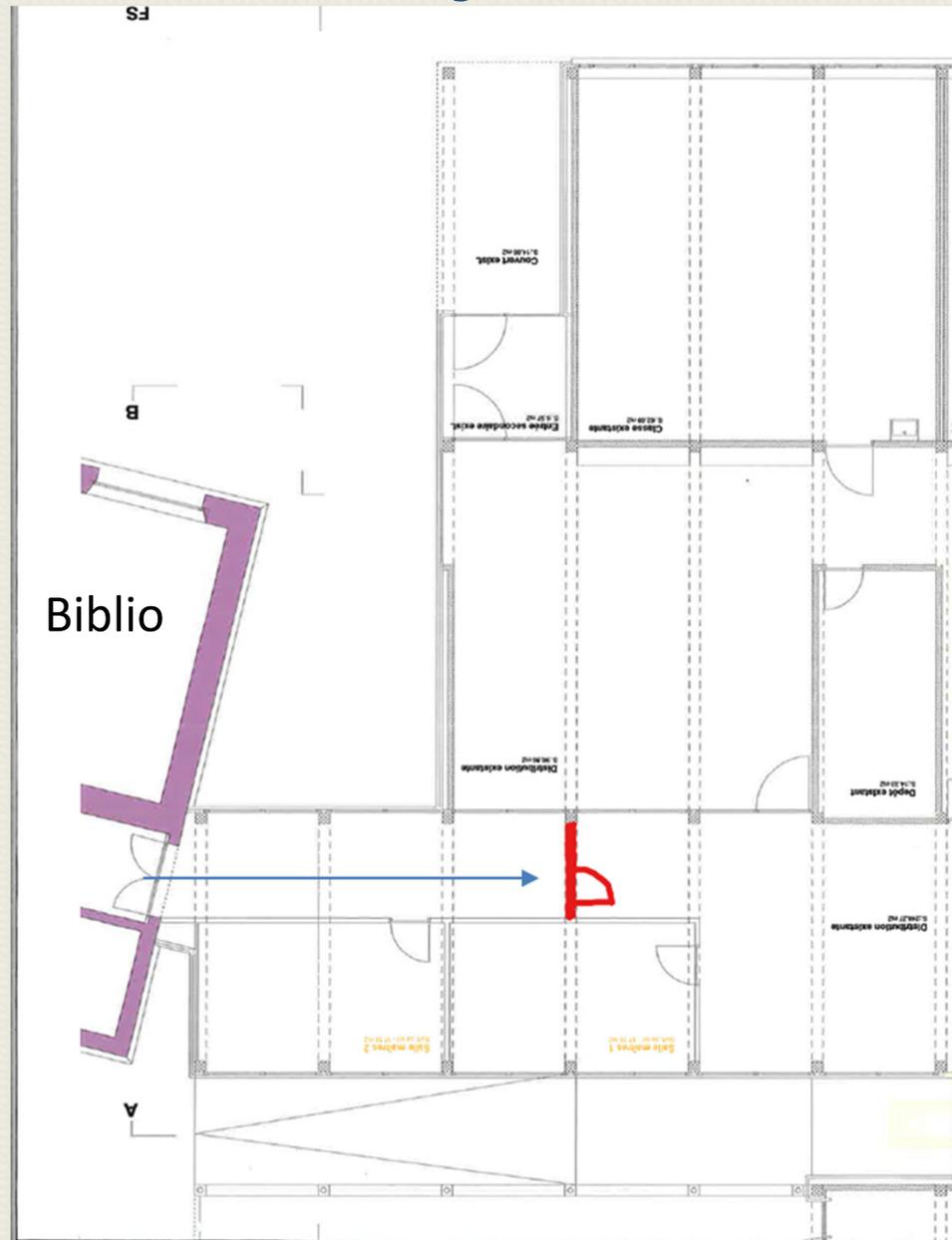
- Le message 149 a pour objectif **d'étudier des variantes sur le site de l'école** (surélévation hall de sports + nouveau bâtiment)
- Le message 149 **étudiera également** :
 - Rénovation de la halle de sports (sans l'administration)
 - Etude LHand des bâtiments de l'école + administrations

Le message 149 est donc un
complément au message 9

Agrandissement de la bibliothèque

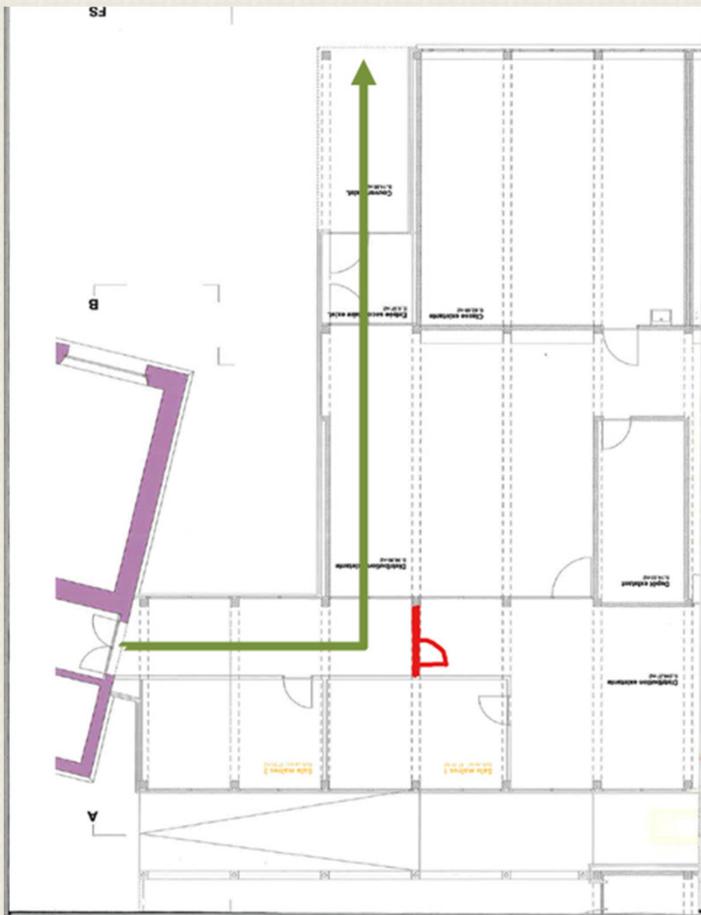


Rajout d'une porte pour sécuriser l'accès à l'école cycle 2



Problématique de l'accès

- L'accès aux personnes à mobilité réduite pose problème car il est constitué d'escaliers
- Problème aggravé par le nouveau bâtiment de cycle 1 qui a impliqué le rajout de 2 marches supplémentaires



- Une solution serait de faire transiter les utilisateurs par le bâtiment de cycle 2 en déplaçant certaines parois
 - Cout estimé: ~25'000.-
 - Projet **mis en veille** en attendant l'étude du message 149

Administration communale actuelle

- Le bâtiment a été acheté en 2012 et l'administration a emménagé en 2013.
- En 2022, un crédit de CHF 64'000.00 a été accepté pour des travaux urgents (message 117 - changement de fenêtre, réparation de pilier porteur, audit de la toiture)
 - Pour rappel, il pleuvait à l'intérieur lors de fortes pluies !!!
- L'audit de la toiture a démontré que le toit **n'a plus que 5 ans de durée de vie**
- En plus de la toiture en fin de vie, il y a d'autres problèmes :
 - Accès handicapés non conformes
 - Dispositifs auditifs non respectés pour les malentendants
 - Isolation thermique quasi inexistante
 - Chaudière à gaz âgée de plus de 15 ans
 - L'administration devient trop petite (on vient d'annexer une pièce de l'appartement d'à côté)

Pour résumer

- Le message 149 est un **complément** au message no 9
- Le bâtiment de l'administration est en fin de vie et va nécessiter de gros travaux de rénovation d'ici 5 ans !
- Le projet d'agrandissement de la bibliothèque ne résout pas le problème d'accès
 - On attend le message 149 pour décider de la solution d'accès

Le message 149 permettra

- au Conseil communal et au Conseil général d'avoir toutes les variantes pour choisir la meilleure solution et la comparer au projet d'Anura présenté en mars 2021
- avoir un audit LHand des bâtiments communaux
- vision sur la rénovation de la halle de gym